



La retraite, la lutte, les enjeux

Le 3 mars 2024, SUD appelle à se mobiliser pour gagner la 13^e rente AVS et à s'opposer à l'initiative des jeunes PLR qui entend porter à 66 ans l'âge de la retraite dans un premier temps, pour imposer des coups très sévères à l'AVS autant sur l'âge de la retraite que sur le montant des rentes. Le résultat sur ces deux objets est particulièrement important pour le bloc populaire, au regard du rapport de forces politique dans le pays. C'est la possibilité d'une très importante victoire qui est en jeu. Toutefois, il faut garder en tête, notamment pour la 13^e rente AVS, que la droite politique, économique et médiatique va poursuivre et intensifier son action si nous devons l'emporter en votation. La question des retraites prolonge la lutte pour l'augmentation des salaires et la compensation intégrale du coût de la vie.

AVS, LPP, PC, faire front

Dans le combat pour la retraite il n'y a pas que l'AVS. C'est une bataille générale, autant sur la question des prestations complémentaires (PC) que sur le deuxième pilier, notamment face au projet LPP21. Le bloc dominant attaque sur tous ces éléments. Pour l'AVS, la droite cherche dès maintenant à imposer une dégradation des rentes de veuf-ves et des rentes pour enfants. LPP21 veut péjorer structurellement un deuxième pilier saisi dans une crise systémique insurmontable. La désagrégation des PC est d'ores et déjà en marche et va se poursuivre.

Il suffit de parcourir la littérature du bloc dominant pour réaliser comment le combat contre la 13^e rente AVS pourrait se déployer. Par exemple, l'UDC annonce son intention d'augmenter la TVA et de relever les cotisations sociales pour finan-

cer le coût estimé de la 13^e rente AVS. Cela signifie que ce qui serait donné aux retraité·e·s d'un côté serait repris de l'autre, par un financement de la mesure dans laquelle la TVA jouera un rôle déterminant. La conseillère fédérale en charge du dossier ajoute à ces menaces celle d'une possible réduction des rentes si la 13^e passe.

L'arrosoir hypocrite

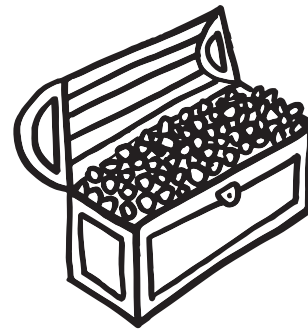
Augmenter le montant de l'AVS, par une 13^e rente ou toute autre mesure, est une nécessité pour vivre, pour faire face au renchérissement, pour tenir le coup. C'est une compensation dont nous avons besoin face au coût de la vie. La dénonciation hypocrite de l'arrosoir, les manœuvres d'intimidation, de dissimulation et de manipulation, tout cela tente de masquer que les améliorations de l'AVS, et l'AVS elle-même, sont des acquis et des droits conquis par la lutte. Celles et ceux qui travaillent ont des droits.

Tout le salariat mais aussi le travail de soin et d'éducation mal reconnu et non payé, effectué pour l'immense majorité de ses prestations par les femmes, s'intègre dans le système AVS. Augmenter les rentes AVS relève non seulement d'un besoin lié aux conditions d'existence mais aussi d'un droit du bloc social du travail tout entier. Le problème n'est pas de donner un peu plus aux plus précaires, aux plus pauvres, aux plus fragiles, mais bien de conquérir un droit nouveau pour toutes et tous. Le bloc dominant refuse, dans son principe même, ce droit. Il nous faut l'imposer par la lutte.

«Le problème n'est pas de donner un peu plus aux plus précaires, aux plus pauvres, aux plus fragiles, mais bien de conquérir un droit nouveau pour toutes et tous.»

Ce n'est pas simplement d'une amélioration matérielle qu'il s'agit mais d'une avancée d'émancipation. Ce droit, il faut l'affirmer car il renvoie à la revendication fondamentale du droit à une existence digne pour tou·te·s les retraité·e·s, c'est-à-dire pour tou·te·s les travailleurs·euses, y compris les personnes qui assurent les tâches familiales et éducatives dans le cours de leur vie. La victoire en votation de la 13^e rente AVS et la défaite de l'initiative pour la retraite à 66 ans impliquent la prise en considération de la question du financement. Ces deux éléments consti-

tuent une base idéale pour traiter de l'ensemble de cette question intégrée et, en dernière instance unifiée, celle de la retraite. En effet, nous devons non seulement faire campagne pour la 13^e rente et contre la dégradation de l'AVS tout entière mais également lutter pour l'avenir de la LPP, aujourd'hui en crise fondamentale, et des prestations complémentaires (PC). Tous ces éléments, en fait, relèvent d'une démarche unique. Pour conquérir des retraites garanties, dignes et suffisantes, il faut l'emporter sur chacun de ces objets.



De l'argent pour la retraite, il y en a !

La question du financement de la retraite, dans toutes ses composantes (AVS, LPP, PC), est essentielle. Il s'agit de savoir qui va payer. En ce sens, il faudra combattre avec détermination, dans un premier temps, la proposition d'augmenter la TVA pour financer la 13^e rente. Car de l'argent il y en a. Bien entendu, l'AVS a une fortune de 50 milliards. Mais qui décidera de l'utilisation de cet argent ? Comme de tant d'autres milliards accumulés par les assurances et les caisses de pension ? C'est une question de pouvoir, ce seront les luttes et les mobilisations qui trancheront.

Nous défendons une proposition de financement général lié à la cotisation sociale et à l'affectation renforcée de ressource publique pour financer l'ensemble du dispositif de retraite.

Pour ce qui est de LPP21, il s'agit de refuser la position dure des chambres fédérales mais également le compromis des partenaires sociaux qui l'avait précédé. En cas de victoire de la 13^e rente, le marchandage politique pourrait recommencer et nous n'allons pas accepter de choisir entre la peste et le choléra.

Rien n'indique que le bloc dominant soit prêt à faire des concessions significatives. Pour notre part, nous ferons tout notre possible pour faire converger les forces de mobilisation. Nous pouvons être nombreux·ses et fort·e·s. Il s'agit de lutter pour des conditions d'existence et des droits. Sur le front des caisses publiques, par exemple,

nous sommes en confrontation avec les employeurs pour conserver et consolider la primauté des prestations et défendre les conditions de retraite et les rentes.

La garantie des conditions d'existence se pose de manière claire. L'ensemble des ressources de la retraite (AVS, LPP et PC) doit converger pour garantir un revenu donné. Ce revenu garanti devrait correspondre à une primauté générale des prestations, avec un minimum de 5'000 francs X 13, approchant du 80% du dernier salaire en mobilisant tous les apports possibles: AVS, y compris les apports publics, LPP et PC pour constituer une véritable caisse salariale et sociale construisant le salaire à vie.

On peut largement discuter sur comment définir la retraite minimum. Aujourd'hui, la retraite minimum réelle est totalement insuffisante. Nous devons donc mener la lutte pour l'améliorer. On doit se battre pour décrocher une retraite qui permette de vivre décemment, prolonge les salaires et rétribue effectivement les prestations éducatives, de soins et de travail familial en général.

En effet, cette question des conditions d'existence et de retraite nous amène également à considérer la question du travail familial, d'éducation et de soins, très mal reconnu et non rémunéré. Il est clair que les femmes salariées doivent pouvoir compter sur une retraite garantie. Mais les femmes qui ont assuré partiellement ou totalement des tâches ménagères et d'éducation des enfants doivent pouvoir également compter sur cette garantie des conditions d'existence. Cela signifie, par exemple, que le bonus éducatif de l'AVS doit être largement étendu et élargi au 2^e pilier (LPP).

Une nouvelle revendication des luttes sociales: le RMR

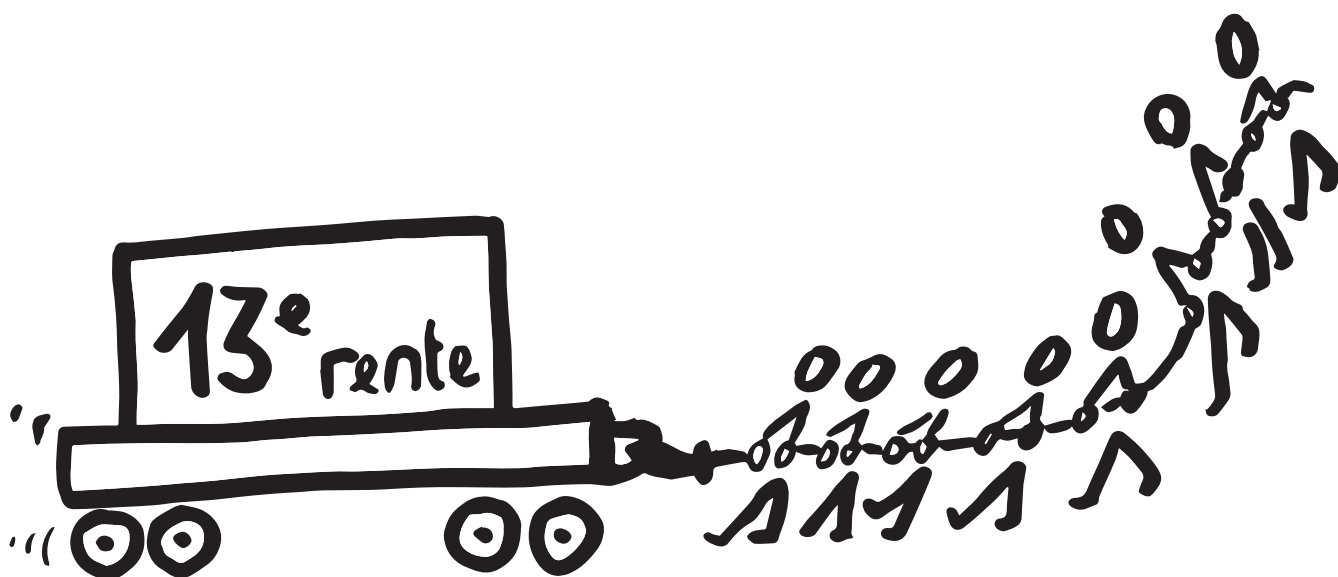
Le revenu minimum retraite (RMR) que nous proposons en primauté des prestations doit être chiffré. Il faut donc ouvrir la question de son montant en l'intégrant à celle du salaire minimum revendiqué par le mouvement syndical, soit 4'500 francs pour les non qualifié·e·s et 5'000 francs pour les CFC (sur 13 mois).

Les montants du minimum salarial précédemment indiqués correspondent à des débuts de carrière. Il faut donc intégrer à la revendication des montants de fin de carrière ainsi que les périodes pour les tâches ménagères et d'éducation. Les montants effectivement nécessaires pour vivre doivent être garantis, dans tous les cas.

«Pour les rentes de couple, un principe: une personne, une rente complète!»

Nous devons mettre à profit les votations du 3 mars pour opérer la critique du système des trois piliers, pour défendre la primauté des prestations et la prééminence du droit à une existence digne. Il faut aussi traiter la question posée par les rentes de couple. Cette conception doit être fondamentalement remise en cause au profit du principe: *une personne, une rente complète!*

Sur la base de ce que nous envisageons ici, les PC doivent changer de rôle comme mécanisme de régulation et de compensation par rapport aux ressources délivrées par l'AVS et la LPP. Elles doivent se baser sur un principe d'automatisme

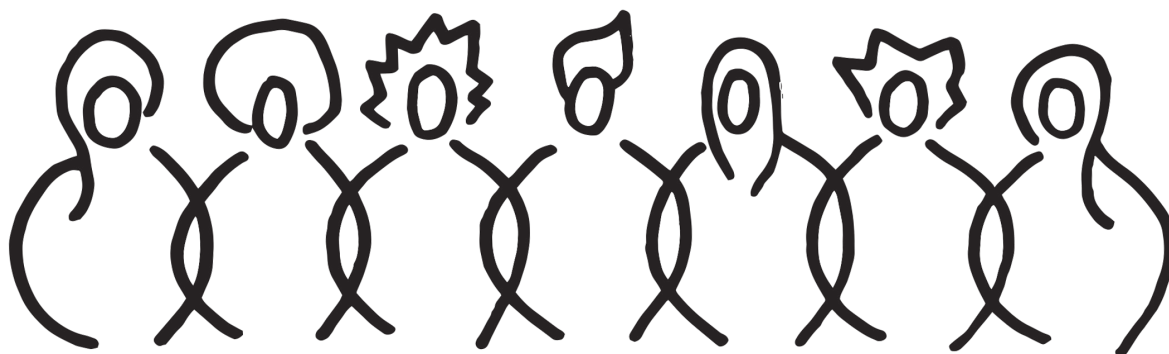


des droits et d'égalité des prestations. C'est-à-dire que les prestations doivent être automatiquement délivrées aux bénéficiaires, selon leur revenu, sans qu'ils aient à effectuer une demande formelle.

« On doit se battre pour décrocher une retraite qui permette de vivre décemment, prolonge les salaires et rétribue effectivement les prestations éducatives, de soins et de travail familial en général. »

Ceci implique aussi que nous devons revendiquer un système national de prestations complémentaires directement lié à la question d'une retraite en primauté de prestations.

Il nous faut donc profiter de la conjoncture présente pour stopper la destruction des prestations complémentaires et s'opposer aux compromis hautement défavorables en matière de LPP, à commencer par LPP 21.



Demande d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou remplissez le formulaire en ligne sur www.sud-vd.ch/adhesion (accès via le qr code)

Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM :

PRENOM :

Profession :

Lieu de travail:

E-mail : Tél.

ADRESSE

Rue, numéro :

N° postal : Domicile :

LIEU ET DATE _____

SIGNATURE _____



(Cotisation annuelle: entre Fr. 120.- et 200.- par année, selon le secteur d'activités)